



Facturation électronique : quid de la protection des données collectées ?

Actualité législative publié le 15/12/2021, vu 723 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

La généralisation à venir de la facturation électronique pose la question de la protection des données personnelles et des données de transaction collectées à cette occasion.

Pour mémoire, la facturation électronique est en passe de se généraliser dans les années à venir. Plus précisément, il est prévu la mise en place de 2 dispositifs complémentaires :

- d'une part, la mise en œuvre de la facturation électronique dans les transactions domestiques entre assujettis à TVA (on parle de rapport interentreprises « B2B ») ;
- ensuite, la transmission complémentaire des données de transaction (à la fois pour les rapports « B2B » internationaux et les rapports « B2C » entre professionnels et particuliers, et relatives aux données de paiement).

Cette nouvelle réglementation engendre de nombreuses questions, parmi lesquelles figure celle de la protection des données personnelles et des données de transaction collectées à cette occasion par les plateformes de dématérialisation privées et publiques appelées à intervenir.

Interrogé sur ce point, le gouvernement apporte plusieurs éléments de réponse.

D'abord, il assure que les informations transmises dans le cadre de rapports B2C ne comporteront aucune donnée personnelle relative au particulier, et que les données de transactions collectées à ce sujet seront globalisées, de manière que chaque transaction passée avec un particulier ne puisse être individualisée.

Dans le cadre des transactions B2B, les données collectées correspondent aux mentions qui doivent d'ores et déjà figurer sur les factures.

Par ailleurs, les plateformes de dématérialisation intervenant dans la mise en œuvre du dispositif, soumises au secret des affaires, seront tenues à une obligation d'immatriculation pour une durée de 3 ans, elle-même subordonnée au respect du règlement européen en matière de protection des données personnelles (RGPD).

Le cadre réglementaire à venir devrait également présenter des garanties techniques et opérationnelles susceptibles d'assurer la sécurité des données présentant un intérêt commercial pour les entreprises, ainsi que des moyens d'authentification sécurisés pour chaque acteur.

Enfin, le gouvernement assure que le déploiement progressif du dispositif permettra à chacun de s'approprier ses nouvelles obligations dans les meilleures conditions possibles.

Entre autres mesures d'accompagnement, le portail public devrait mettre à disposition des

entreprises un socle de services gratuits, destinés à optimiser la gestion de leur période de transition. Notez en ce sens qu'une [documentation](#) est d'ores et déjà disponible sur le site impots.gouv.fr, dont le contenu sera enrichi au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : [Quelles sont les mentions obligatoires sur une facture ?](#)

Voir aussi notre guide : [Récupérer une facture impayée 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Éviter les impayés](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)

- [Comment vérifier la solvabilité d'une entreprise ?](#)
- [Quels sont les créanciers bénéficiant d'un droit de rétention en cas d'impayé ?](#)
- [Comment faire face à un impayé ?](#)
- [Quelle est la date limite de paiement d'une facture ?](#)
- [Délai de prescription d'une facture](#)
- [Le rejet d'un chèque sans provision](#)
- [Comment faire face à un impayé ?](#)
- [Comment négocier des délais de paiement avec ses fournisseurs ?](#)
- [Comment obtenir un délai de grâce ?](#)
- [Comment obtenir un délai de paiement ou une remise de dette de l'URSSAF ou des impôts ?](#)
- [Quand la facture est-elle obligatoire ?](#)
- [Comment contester une facture ?](#)
- [Que faire en cas de litige commercial ?](#)